Nieurlet Infos n°33 06/2023

Enquête Statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des Ménages

L'INSEE réalise entre le 12 juin et le 16 décembre 2023, une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leur endettement. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020. La ré interrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, certains ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez

RAPPEL **Propriétaires, pensez à votre nouvelle obligation déclarative 2023** Si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements, **vous avez jusqu'au 30 juin** pour déclarer l'identité des occupants. N'attendez plus ! Faites-le dès aujourd'hui sur l'espace : **« Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr**

En cas de non-déclaration, vous risquez une amende de 150 €.

Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.
Sur https://www.impots.gouv.fr/.../gerer-mes-biens...

Pour les personnes qui ne disposent pas d'internet et n'ont pas la possibilité d'utiliser le site des impôts, un document "papier" pour réaliser cette démarche peut être retiré en Mairie .

Il vous est également possible de **vous adresser aux services du Bus Bleu** qui vient à Nieurlet chaque premier mercredi du mois, près de la salle polyvalente de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h .
Prendre rendez-vous au 03.59.73.49.50

INFO SECHERESSE :
SI LA COMMUNE A OBTENU UNE RECONNAISSANCE D'ETAT CATASTROPHE NATURELLE POUR LA PERIODE AVRIL 2022 A SEPTEMBRE 2022

Par contre, pour nos demandes de recours gracieux concernant la non reconnaissance de catastrophe naturelle pour les années 2018 et 2019, les 2 requêtes ont été rejetées. Concernant les frais de justices, il nous en est fait grâce.

RAPPEL : Si malheureusement , vous constatez au cours de cette année, des désordres dans vos habitations pouvant être dus à la sécheresse.

N'hésitez pas à en faire part en Mairie, afin que M. le Maire fasse une demande de catastrophe naturelle sécheresse auprès du Ministère de l'Intérieur pour 2023

TRAVAUX RUE DE LA MAIRIE (sur 400 ml à partir de l'intersection rte de Bergues). Ces travaux ont été programmés entre le 12 juin et le 28 juillet 2023.

La rue de la mairie sera fermée à la circulation uniquement lors de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée.
Nous vous aviserons de la date des jours de fermeture, dès que nous en aurons connaissance, sur la page Facebook et sur le site internet de la commune. Une déviation sera mise en place durant la durée des travaux.

LE BUS BLEU besoin d'aide dans vos démarches administratives : Pôle emploi, Caf, CPAM, CARSAT, MSA, Finances Publiques, papiers d'identité, carte grise ... **Le bus bleu est présent sur NIEURLET chaque 1er mercredi du mois**. Près de la salle polyvalente de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h . Il est conseillé de prendre rendez-vous au 03.59.73.49.50
ou par mail à: franceservices@lenord.fr

RAPPEL DES COORDONNEES DE L'ASSISTANTE SOCIALE DU SSD (DIRECTION TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE DES FLANDRES) MME HEMELSDAEL Tél 03 59 73 46 50

Dernières délibérations consultables en mairie et sur le site internet https://www.nieurletmairieinfo.fr

Séance du 6 avril 2023

Approbation du précédent conseil
Compte de gestion 2022
Compte administratif 2022
Affectation du résultat au 31/12/2022
Vote des taxes foncières et taxe d'habitation 2023
Budget Primitif 2023
Délibération sur la réalisation de travaux investissement d'éclairage public rue Emile DUVAL
Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
Tarif de la cantine scolaire

Séance du 9 juin 2023

Approbation du précédent conseil
Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
Instauration de la taxe d'aménagement intercommunale
Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure
Subventions aux associations,
Attribution d'une subvention à la commune de Saint Momelin (scolaires)
Fixation des gratifications aux médaillés
Fixation des prix pour les festivités
Fixation des prix pour le concours des jardins fleuris et potagers

Maintien des taux des Taxes Foncières et d'habitation pour depuis 2014 par la Municipalité

- Taxe foncière sur le bâti : 35,35 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 45,05 %
- Taxe d'habitation 12,65 %

A SAVOIR : Bien que la commune n'a pas augmenté les taux . Le montant va mécaniquement augmenter, du fait d'une revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Le tarif de restauration scolaire,

au 1er mai 2023 pour les scolaires : 2,50€ /repas

RESPECTONS LE VOISINAGE ÉVITONS LES NUISANCES

Tonte des pelouses - Jardinage - Bricolage : Pour rappel, la tonte de pelouse et, d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage sont réglementés.
Les horaires tolérés sont les suivants :
De 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine
De 9h à 12h et de 15h00 à 19h00 le samedi .
De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Ayez le bon reflexe... N'oubliez pas de ramasser !

il est également essentiel de rappeler au plus grand nombre, et particulièrement aux jeunes souvent inconscients des risques, les dangers de la baignade sur les canaux, rivières et fleuves non-équipés pour cette activité. Chaque année, plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu en cours d'eau ou sur des plans d'eau et elles représentent 40% des noyades mortelles. Les jeunes de 14- 25 ans sont les plus touchés. ***Voies navigables de France***

RAPPEL

LE DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS, rue des champs, est strictement réservé aux particuliers et aux véhicules légers.
SONT ACCEPTÉS : tontes de gazon et tailles de haies, petits branchages, plantes et végétaux fanés.

SONT INTERDITS !! bois - plastiques - encombrants - gravats (les ramener en déchèterie)

LES DÉCHETS TOXIQUES

Produits de nettoyage (détartrants, désinfectants...), de jardinage (engrais, désherbants...), de bricolage (peinture, solvants...), ainsi que tout déchet supposé "toxique" **sont à déposer dans les déchèteries de 9h00 à 12h00**
À WORMHOUT les 2 août, 4 octobre, 6 décembre 2023.

À ARNEKE les jeudis 3 août, 5 octobre, 7 décembre 2023.

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

Les déchèteries

ARNÈKE
BIERNE
CAPPELLEBROUCK
HONDSCHOOTE
STEENVOORDE
WORMHOUT

vous accueillent

Du lundi au samedi (hors jour férié) ***de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00***

RAPPEL : Tout dépôt sauvage est interdit et fera l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie.

Vie associative sur le village (sous réserves de modifications éventuelles)

Dimanche 2 Juillet :
Journée Pêche/NPT à confirmer

Samedi 8 juillet :
Concours de cartes/NSL

Du 10 juillet au 11 août :

Centre Aéré

Samedi 15 juillet:
FÊTE NATIONALE
20 h Concert **REDLINE 'ROCK**
À la Salle Polyvalente,
Feu d'artifice Ciel en Fête

Samedi 26, dimanche 27 Août et lundi 28

NIEWERLEET en FETE

(Ducasse)

Dimanche 3 septembre :
Repas spectacle/NSL

Concours des jardins

Le second passage du Jury aura lieu **le 5 juillet**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi matin fermé 14h00-18h00

Mardi 8h30-12h30 13h30-16h30

Mercredi Fermé

Jeudi 8h30-12h30 14h00-18h00

Vendredi 8h30-12h30 13h30-16h30

Une permanence est assurée par M. le Maire le lundi de 16 h à 18 h samedi matins de 9h à 10h ou sur rendez-vous au 03.21.88.33.92

D'ADRESSE MAIL : mairie@nieurlet.fr

Permanences à la Mairie durant la période estivale

du lundi 24 juillet 2023 au vendredi 4 Aout 2023

- Lundi de 14 h à 18 h - Mardi de 8 h 30 à 12 h 30

- Jeudi de de 8h 30 à 12 h 30 puis de 14 h à 18 h

- Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Du lundi 7 aout au vendredi 11 aout 2023

- Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

- Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Mairie fermée

du lundi 14 aout au vendredi 18 aout 2023

horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16 h 30 - 18 h

Mercredi et samedi 10 h - 12 h

Cette année, la Médiathèque, participera à BIB EN FÊTE

qui se déroulera du 16/09 au 26/11/2023

MERVEILLES ET COUTURES

23 E Route de Booneghem

(Réparation de vêtements, fabrication de sacs à main, sac à dos, pochettes, trousses...)

TEL 06 87 11 87 01

Associations du village, entreprises, commerçants, une info à nous transmettre, manifestations locales, portes ouvertes, faire connaitre votre activité) faites le nous savoir par mail à : *nieurletinfo@gmail.com*

Vous rencontrez des difficultés. Vos élus sont à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter. Nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans vos démarches. ***Bonnes vacances à tous !***

Responsable de la Publication : Régis VERBEKE Rédaction : Martine SPETER

Assistantes : Séverine BELLEVAL, Danièle MOREL, Julie TALLEU, Ingrid MOREL.

Site de la commune : https://www.nieurletmairieinfo.fr/

https://www.facebook.com/nieurletinfomairie/